



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance extraordinaire qui se tiendra **le mardi 17 décembre 2024 à compter de 18 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

45, rue Horsfall

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'installation de nouvelles thermopompes sur tous les balcons des unités de ce bâtiment, contrevenant à l'emplacement autorisé pour l'installation d'un appareil de climatisation et thermopompe des centres d'hébergement et de soins de longue durée, précisant que les thermopompes doivent être installées sur le toit du bâtiment.

Disposition visée: Article 5.8.2 du Règlement de zonage 2024-215

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire qui se tiendra **le 17 décembre 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 29 novembre 2024.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE